



FORMER LES RÉFÉRENTS COVID EN ENTREPRISE : DÉMARCHE EN MSA AUVERGNE

INFIRMIÈRES EN SANTÉ AU TRAVAIL, MSA AUVERGNE
JULIE FERROUDJ, MARYNE ALLARY, CÉCILE ESCUROUX,
CLAUDINE SAGNOL ET GAËLLE CHANCELADE

& JEAN-PIERRE RUOLS, MÉDECIN CHEF
SERVICE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL, MSA AUVERGNE

CONTEXTE

Dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19, le ministère du travail insiste sur **la nécessité de mettre en place au moins un référent COVID-19, par entreprise**, capable de « prendre en charge une personne symptomatique et ses contacts rapprochés ».

OBJECTIFS

Prévention et sensibilisation

Proposer une action de formation aux référents COVID-19 en entreprise afin de les sensibiliser à la maladie et à la gestion des cas suspects.

Public cible

- Chefs d'entreprises et leurs salariés,
- Chefs d'exploitations et leurs salariés,
- Chefs d'établissements scolaires ou leurs équipes pédagogiques.

MÉTHODOLOGIE

Le choix d'un e-learning s'impose afin de laisser une plus grande autonomie aux référents dans la démarche d'apprentissage et de limiter les contacts.

Les modules présentés sont :

- le rôle du référent
- la COVID-19
- les gestes barrières
- l'isolement
- le «tracing» en entreprise.

Une certification intervient à l'issue du suivi de la vidéo et donne accès à une boîte à outils contenant des documents supports, tels que : affiches, protocoles de déconfinement, logigrammes d'intervention...

CONCLUSION

Proposer cette action de formation en e-learning est un **procédé innovant de communication pour le monde agricole**, s'intégrant pleinement dans la volonté de modernisation de la MSA et s'appuyant sur les recommandations gouvernementales.

Cette formation a été **conçue par l'équipe infirmière de la MSA Auvergne** et démontre **l'implication et l'investissement de ce nouveau métier en santé et sécurité au travail** ainsi qu'au sein des équipes pluridisciplinaires.



RÉSULTATS

Après 3 mois d'exploitation de la formation en ligne :

- **la vidéo totalise 3 000 vues,**
- **380 questionnaires de validation de formation** ont été réalisés dont 253 permettant la certification de ressortissants du régime agricole.

Des entreprises relevant du régime général ont pu avoir accès à la formation mais n'ont toutefois pas été certifiées par le service SST de la MSA Auvergne.

Ce nouvel outil pédagogique a été salué par les apprenants, les rendant autonomes dans l'organisation de leur temps d'apprentissage et dans l'assimilation de nouvelles connaissances.